

## DELIBERATION N° 2007/06-06 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2006 de l'Ecole de Musique, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :	- 400.62 €
- résultat de clôture de fonctionnement :	+ 48 403.61 €
<b>- résultat global :</b>	<b>+ 48 002.99 €</b>

Il rappelle à l'Assemblée que les résultats de l'exercice 2006 ont été repris par anticipation au budget primitif 2007.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 6 abstentions (Groupe Ludres Autrement : Mmes BERTRAND, THIRIET, MM. LEFRANC, NOEL et Groupe Ludres Notre Ville : MM. SAUTROT et FRANOUX) :

- de confirmer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 au budget primitif 2007 et d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 002 (section de fonctionnement – résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 48 002.99 € et au compte 1068 (section d'investissement – excédent de fonctionnement capitalisé) pour 400.62 € afin de couvrir le résultat de clôture d'investissement déficitaire de 2006.